





Si la France n'avait pas eu d'empereur... Cette perte de richesse n'est pas tout ce qui résulte du règne de Napoléon III.

Table with 2 columns: Item and Amount. Rows include: Pour les guerres de Crimée, d'Italie, de Chine, du Mexique... Les dépenses et pertes de la guerre de 1870... La dotation de l'empereur pendant dix-neuf ans...

Trante et un milliards huit cent vingt-deux millions ont coûté les dix-neuf années du règne de Napoléon III. Si cette somme fait rêver, elle explique aussi pourquoi il y a encore des personnes qui défendent l'Empire et qui voudraient le voir revenir.

On voit ce qu'a coûté le second Empire et ce que valent les dix-neuf années de prospérité que les bonapartistes célèbrent sur tous les tons.

On voit ce qu'a coûté le second Empire et ce que valent les dix-neuf années de prospérité que les bonapartistes célèbrent sur tous les tons.

On voit ce qu'a coûté le second Empire et ce que valent les dix-neuf années de prospérité que les bonapartistes célèbrent sur tous les tons.

On voit ce qu'a coûté le second Empire et ce que valent les dix-neuf années de prospérité que les bonapartistes célèbrent sur tous les tons.

On voit ce qu'a coûté le second Empire et ce que valent les dix-neuf années de prospérité que les bonapartistes célèbrent sur tous les tons.

On voit ce qu'a coûté le second Empire et ce que valent les dix-neuf années de prospérité que les bonapartistes célèbrent sur tous les tons.

On voit ce qu'a coûté le second Empire et ce que valent les dix-neuf années de prospérité que les bonapartistes célèbrent sur tous les tons.

On voit ce qu'a coûté le second Empire et ce que valent les dix-neuf années de prospérité que les bonapartistes célèbrent sur tous les tons.

On voit ce qu'a coûté le second Empire et ce que valent les dix-neuf années de prospérité que les bonapartistes célèbrent sur tous les tons.

On voit ce qu'a coûté le second Empire et ce que valent les dix-neuf années de prospérité que les bonapartistes célèbrent sur tous les tons.

droit contre une usurpation éhontée, les mesures férocées prises pour réprimer cette lutte sont ensuite l'objet de plusieurs chapitres d'un intérêt palpitant qui conduisent enfin le lecteur jusqu'à la proclamation de l'Empire.

C'est alors que commence en réalité l'histoire annoncée par le grand titre de ce livre, et le lecteur attend pas de nous que nous en suivions ici toutes les phases. Nous nous bornerons à dire que l'auteur s'est appliqué par tout à peindre sous les couleurs les plus vives les faits qui doivent inspirer à toute âme honnête l'horreur du despotisme et le mépris des vils personnages qui, poussés par l'amour des richesses honteusement acquises ou par la passion du pouvoir, ont venus leur conscience au despotisme.

EMPOIGNANT, ANTE adj. (an-poï-gnan, an-te; gn mill. — rad. empoiner). Qui empoinne, qui saisit, qui cause une forte émotion.

EMPOIGNE s. f. (an-poï-gne; gn mill. — rad. empoiner). Une pièce d'habillement, un vêtement, un objet acheté cela à la foire d'empoigne, il a volé; un poème, qui saisit, qui cause une forte émotion.

EMPOIGNER v. a. ou tr. — Se dit quand on s'empare en quelque sorte d'une personne et qu'on ne la quitte plus.

EMPOIGNAGE s. m. (an-po-ma-je — du préf. em, et de pomme). Accident par lequel on s'empare d'une personne, d'un animal, d'un objet, etc.

EMPOIGNER (S') v. pr. (an-po-mé — du préf. em, et de pomme). S'étouffer en avalant une pomme, si se dit d'un bœuf ou d'une vache.

EMPOUMER (S') v. pr. (an-po-mé — du préf. em, et de pomme). S'étouffer en avalant une pomme, si se dit d'un bœuf ou d'une vache.

EMPRUNT s. m. — Terres d'emprunt, Terres rapportées, prises dans le voisinage pour faire un remblai ou tout autre travail.

EMPRUNT s. m. — Terres d'emprunt, Terres rapportées, prises dans le voisinage pour faire un remblai ou tout autre travail.

EMPRUNT s. m. — Terres d'emprunt, Terres rapportées, prises dans le voisinage pour faire un remblai ou tout autre travail.

EMPRUNT s. m. — Terres d'emprunt, Terres rapportées, prises dans le voisinage pour faire un remblai ou tout autre travail.

EMPRUNT s. m. — Terres d'emprunt, Terres rapportées, prises dans le voisinage pour faire un remblai ou tout autre travail.

EMPRUNT s. m. — Terres d'emprunt, Terres rapportées, prises dans le voisinage pour faire un remblai ou tout autre travail.

EMPRUNT s. m. — Terres d'emprunt, Terres rapportées, prises dans le voisinage pour faire un remblai ou tout autre travail.

EMPRUNT s. m. — Terres d'emprunt, Terres rapportées, prises dans le voisinage pour faire un remblai ou tout autre travail.

EMPRUNT s. m. — Terres d'emprunt, Terres rapportées, prises dans le voisinage pour faire un remblai ou tout autre travail.

EMPRUNT s. m. — Terres d'emprunt, Terres rapportées, prises dans le voisinage pour faire un remblai ou tout autre travail.

EMPRUNT s. m. — Terres d'emprunt, Terres rapportées, prises dans le voisinage pour faire un remblai ou tout autre travail.

EMPRUNT s. m. — Terres d'emprunt, Terres rapportées, prises dans le voisinage pour faire un remblai ou tout autre travail.

EMPRUNT s. m. — Terres d'emprunt, Terres rapportées, prises dans le voisinage pour faire un remblai ou tout autre travail.

EMPRUNT s. m. — Terres d'emprunt, Terres rapportées, prises dans le voisinage pour faire un remblai ou tout autre travail.

EMPRUNT s. m. — Terres d'emprunt, Terres rapportées, prises dans le voisinage pour faire un remblai ou tout autre travail.

EMPRUNT s. m. — Terres d'emprunt, Terres rapportées, prises dans le voisinage pour faire un remblai ou tout autre travail.

EMPRUNT s. m. — Terres d'emprunt, Terres rapportées, prises dans le voisinage pour faire un remblai ou tout autre travail.

EMPRUNT s. m. — Terres d'emprunt, Terres rapportées, prises dans le voisinage pour faire un remblai ou tout autre travail.

EMPRUNT s. m. — Terres d'emprunt, Terres rapportées, prises dans le voisinage pour faire un remblai ou tout autre travail.

EMPRUNT s. m. — Terres d'emprunt, Terres rapportées, prises dans le voisinage pour faire un remblai ou tout autre travail.

EMPRUNT s. m. — Terres d'emprunt, Terres rapportées, prises dans le voisinage pour faire un remblai ou tout autre travail.

EMPRUNT s. m. — Terres d'emprunt, Terres rapportées, prises dans le voisinage pour faire un remblai ou tout autre travail.

EMPRUNT s. m. — Terres d'emprunt, Terres rapportées, prises dans le voisinage pour faire un remblai ou tout autre travail.

EMPRUNT s. m. — Terres d'emprunt, Terres rapportées, prises dans le voisinage pour faire un remblai ou tout autre travail.

treprendre, disait M. Puyouy-Quertier dans l'exposé des motifs du projet de loi soumis au vote de l'Assemblée nationale, et la plus importante de toutes celles qui sient jamais été tentées, et si, pour en assurer le succès, nous avons le droit de compter sur la confiance que nous avons en vous, et si, par conséquent, d'inspirer aux nations étrangères, nous comptons plus encore sur l'énergie concourus que, dans son patriotisme, la France entière ne peut manquer de nous apporter.

Le 9 juillet 1872, M. de Gaulard, ministre des finances, déposait sur la tribune de l'Assemblée nationale un projet de loi tendant à un nouvel emprunt de 3 milliards.

On est en droit d'affirmer, disait le ministre des finances, que la libération de notre sol, qui n'a jamais cessé d'être notre œuvre la plus chère, dépend aujourd'hui exclusivement de la puissance de notre crédit. De là, la nécessité pour nous de ne pas différer plus longtemps la demande des autorisations nécessaires pour contracter l'emprunt.

Un emprunt de 3 milliards paraît sans doute une entreprise extraordinaire, surtout si l'on réfléchit qu'il s'agit de sommes énormes que nous venons de traverser, le pays a déjà pris part, il y a un an à peine, à un premier emprunt de 2 milliards 500 millions. Un examen impartial de notre situation financière suffit cependant pour démontrer que le succès de cette opération, si considérable qu'elle soit, n'est nullement en doute.

Le 15 juillet 1872, deux ans jour pour jour après la folle débauche de gènera à l'Allemagne par l'Empire, l'Assemblée nationale autorisait, par un vote mémorable, l'emprunt qui devait libérer le territoire.

Le 20 juillet, un arrêté du ministre des finances réglait les conditions de l'emprunt. Les souscriptions devaient ouvrir le 22 juillet et se fermer le lendemain soir. Elles devaient être repues : 10 à Paris et dans le département de la Seine, à la caisse centrale du Trésor, à la recette générale de la Seine aux mairies des arrondissements, dans les principaux établissements de crédit, 20 dans les départements, à la caisse des trésoriers-payeurs généraux, des receveurs particuliers et des percepteurs; 30 en Algérie, à la caisse des trésoriers-payeurs.

La presse espagnole se montra plus sympathique encore que la presse anglaise. L'Época exprimait l'opinion que l'emprunt serait souscrit trois ou quatre fois; car, dit-elle, il ne faut pas perdre de vue que cette opération financière fera affluer tous les capitaux du monde.

« Si la justice n'était pas une déesse qui habite principalement le ciel et qui ne descend pas sur la terre toutes les fois qu'elle nous est utile, vous auriez encore pu compter par le nombre de ses soldats et par l'importance de ses chefs, à tenu sous son genou la France livrée et gigante et lui à dit : La justice est la vie. »

« Elle aurait cité à sa barre : Premièrement, celui qui avait déclaré la guerre à la Prusse dans des conditions telles que le désastre était inévitable. Deuxièmement, les ministres qui l'avaient aidé à commettre cet acte, qui, relativement à lui, était une folie et, relativement à la France, était un crime. »

« Troisièmement, les membres du Sénat et du Corps législatif qui avaient voté et acclamé la guerre. »

« Quatrièmement, les auteurs du plébiscite, ceux qui ont voté par obéissance, par dévouement de caractère et par mépris de conscience. »

« Cinquièmement, les fonctionnaires, les employés, les ouvriers, les petits, les misérables qui n'auraient eu que le moyen de donner à leurs petits s'ils ne se résignaient à la misère. »

« Sixièmement, les complices du coup d'État, car l'origine de tout est l'attentat de 1851, en 1870, l'assassinat de l'empereur, si n'a pu valoir pas été, en 1851, l'assassinat de la République. »

« Au simple reçu d'une citation portant la signature de la Justice, un grand nombre de ces messieurs auraient pris la fuite et se seraient empressés d'aller étudier les mœurs de l'étranger. »

« Quant aux nations qui nous observent et qui constatent qu'en moins de dix-huit mois nous avons fait plus de progrès que nous n'en aurions pu faire en dix ans, nous leur dirons que c'est à la justice que nous devons tout. »

« Les nations étrangères, nous comptons plus encore sur l'énergie concourus que, dans son patriotisme, la France entière ne peut manquer de nous apporter. »

« Les nations étrangères, nous comptons plus encore sur l'énergie concourus que, dans son patriotisme, la France entière ne peut manquer de nous apporter. »

« Les nations étrangères, nous comptons plus encore sur l'énergie concourus que, dans son patriotisme, la France entière ne peut manquer de nous apporter. »

« Les nations étrangères, nous comptons plus encore sur l'énergie concourus que, dans son patriotisme, la France entière ne peut manquer de nous apporter. »

« Les nations étrangères, nous comptons plus encore sur l'énergie concourus que, dans son patriotisme, la France entière ne peut manquer de nous apporter. »

Le 9 juillet 1872, M. de Gaulard, ministre des finances, déposait sur la tribune de l'Assemblée nationale un projet de loi tendant à un nouvel emprunt de 3 milliards.

On est en droit d'affirmer, disait le ministre des finances, que la libération de notre sol, qui n'a jamais cessé d'être notre œuvre la plus chère, dépend aujourd'hui exclusivement de la puissance de notre crédit. De là, la nécessité pour nous de ne pas différer plus longtemps la demande des autorisations nécessaires pour contracter l'emprunt.

Un emprunt de 3 milliards paraît sans doute une entreprise extraordinaire, surtout si l'on réfléchit qu'il s'agit de sommes énormes que nous venons de traverser, le pays a déjà pris part, il y a un an à peine, à un premier emprunt de 2 milliards 500 millions. Un examen impartial de notre situation financière suffit cependant pour démontrer que le succès de cette opération, si considérable qu'elle soit, n'est nullement en doute.

Le 15 juillet 1872, deux ans jour pour jour après la folle débauche de gènera à l'Allemagne par l'Empire, l'Assemblée nationale autorisait, par un vote mémorable, l'emprunt qui devait libérer le territoire.

Le 20 juillet, un arrêté du ministre des finances réglait les conditions de l'emprunt. Les souscriptions devaient ouvrir le 22 juillet et se fermer le lendemain soir. Elles devaient être repues : 10 à Paris et dans le département de la Seine, à la caisse centrale du Trésor, à la recette générale de la Seine aux mairies des arrondissements, dans les principaux établissements de crédit, 20 dans les départements, à la caisse des trésoriers-payeurs généraux, des receveurs particuliers et des percepteurs; 30 en Algérie, à la caisse des trésoriers-payeurs.

La presse espagnole se montra plus sympathique encore que la presse anglaise. L'Época exprimait l'opinion que l'emprunt serait souscrit trois ou quatre fois; car, dit-elle, il ne faut pas perdre de vue que cette opération financière fera affluer tous les capitaux du monde.

« Si la justice n'était pas une déesse qui habite principalement le ciel et qui ne descend pas sur la terre toutes les fois qu'elle nous est utile, vous auriez encore pu compter par le nombre de ses soldats et par l'importance de ses chefs, à tenu sous son genou la France livrée et gigante et lui à dit : La justice est la vie. »

« Elle aurait cité à sa barre : Premièrement, celui qui avait déclaré la guerre à la Prusse dans des conditions telles que le désastre était inévitable. Deuxièmement, les ministres qui l'avaient aidé à commettre cet acte, qui, relativement à lui, était une folie et, relativement à la France, était un crime. »

« Troisièmement, les membres du Sénat et du Corps législatif qui avaient voté et acclamé la guerre. »

« Quatrièmement, les auteurs du plébiscite, ceux qui ont voté par obéissance, par dévouement de caractère et par mépris de conscience. »

« Cinquièmement, les fonctionnaires, les employés, les ouvriers, les petits, les misérables qui n'auraient eu que le moyen de donner à leurs petits s'ils ne se résignaient à la misère. »

« Sixièmement, les complices du coup d'État, car l'origine de tout est l'attentat de 1851, en 1870, l'assassinat de l'empereur, si n'a pu valoir pas été, en 1851, l'assassinat de la République. »

« Au simple reçu d'une citation portant la signature de la Justice, un grand nombre de ces messieurs auraient pris la fuite et se seraient empressés d'aller étudier les mœurs de l'étranger. »

« Quant aux nations qui nous observent et qui constatent qu'en moins de dix-huit mois nous avons fait plus de progrès que nous n'en aurions pu faire en dix ans, nous leur dirons que c'est à la justice que nous devons tout. »

« Les nations étrangères, nous comptons plus encore sur l'énergie concourus que, dans son patriotisme, la France entière ne peut manquer de nous apporter. »

« Les nations étrangères, nous comptons plus encore sur l'énergie concourus que, dans son patriotisme, la France entière ne peut manquer de nous apporter. »

« Les nations étrangères, nous comptons plus encore sur l'énergie concourus que, dans son patriotisme, la France entière ne peut manquer de nous apporter. »

« Les nations étrangères, nous comptons plus encore sur l'énergie concourus que, dans son patriotisme, la France entière ne peut manquer de nous apporter. »

« Les nations étrangères, nous comptons plus encore sur l'énergie concourus que, dans son patriotisme, la France entière ne peut manquer de nous apporter. »

« Les nations étrangères, nous comptons plus encore sur l'énergie concourus que, dans son patriotisme, la France entière ne peut manquer de nous apporter. »

Le 9 juillet 1872, M. de Gaulard, ministre des finances, déposait sur la tribune de l'Assemblée nationale un projet de loi tendant à un nouvel emprunt de 3 milliards.

On est en droit d'affirmer, disait le ministre des finances, que la libération de notre sol, qui n'a jamais cessé d'être notre œuvre la plus chère, dépend aujourd'hui exclusivement de la puissance de notre crédit. De là, la nécessité pour nous de ne pas différer plus longtemps la demande des autorisations nécessaires pour contracter l'emprunt.

Un emprunt de 3 milliards paraît sans doute une entreprise extraordinaire, surtout si l'on réfléchit qu'il s'agit de sommes énormes que nous venons de traverser, le pays a déjà pris part, il y a un an à peine, à un premier emprunt de 2 milliards 500 millions. Un examen impartial de notre situation financière suffit cependant pour démontrer que le succès de cette opération, si considérable qu'elle soit, n'est nullement en doute.

Le 15 juillet 1872, deux ans jour pour jour après la folle débauche de gènera à l'Allemagne par l'Empire, l'Assemblée nationale autorisait, par un vote mémorable, l'emprunt qui devait libérer le territoire.

Le 20 juillet, un arrêté du ministre des finances réglait les conditions de l'emprunt. Les souscriptions devaient ouvrir le 22 juillet et se fermer le lendemain soir. Elles devaient être repues : 10 à Paris et dans le département de la Seine, à la caisse centrale du Trésor, à la recette générale de la Seine aux mairies des arrondissements, dans les principaux établissements de crédit, 20 dans les départements, à la caisse des trésoriers-payeurs généraux, des receveurs particuliers et des percepteurs; 30 en Algérie, à la caisse des trésoriers-payeurs.

La presse espagnole se montra plus sympathique encore que la presse anglaise. L'Época exprimait l'opinion que l'emprunt serait souscrit trois ou quatre fois; car, dit-elle, il ne faut pas perdre de vue que cette opération financière fera affluer tous les capitaux du monde.

« Si la justice n'était pas une déesse qui habite principalement le ciel et qui ne descend pas sur la terre toutes les fois qu'elle nous est utile, vous auriez encore pu compter par le nombre de ses soldats et par l'importance de ses chefs, à tenu sous son genou la France livrée et gigante et lui à dit : La justice est la vie. »

« Elle aurait cité à sa barre : Premièrement, celui qui avait déclaré la guerre à la Prusse dans des conditions telles que le désastre était inévitable. Deuxièmement, les ministres qui l'avaient aidé à commettre cet acte, qui, relativement à lui, était une folie et, relativement à la France, était un crime. »

« Troisièmement, les membres du Sénat et du Corps législatif qui avaient voté et acclamé la guerre. »

« Quatrièmement, les auteurs du plébiscite, ceux qui ont voté par obéissance, par dévouement de caractère et par mépris de conscience. »

« Cinquièmement, les fonctionnaires, les employés, les ouvriers, les petits, les misérables qui n'auraient eu que le moyen de donner à leurs petits s'ils ne se résignaient à la misère. »

« Sixièmement, les complices du coup d'État, car l'origine de tout est l'attentat de 1851, en 1870, l'assassinat de l'empereur, si n'a pu valoir pas été, en 1851, l'assassinat de la République. »

« Au simple reçu d'une citation portant la signature de la Justice, un grand nombre de ces messieurs auraient pris la fuite et se seraient empressés d'aller étudier les mœurs de l'étranger. »

« Quant aux nations qui nous observent et qui constatent qu'en moins de dix-huit mois nous avons fait plus de progrès que nous n'en aurions pu faire en dix ans, nous leur dirons que c'est à la justice que nous devons tout. »

« Les nations étrangères, nous comptons plus encore sur l'énergie concourus que, dans son patriotisme, la France entière ne peut manquer de nous apporter. »

« Les nations étrangères, nous comptons plus encore sur l'énergie concourus que, dans son patriotisme, la France entière ne peut manquer de nous apporter. »

« Les nations étrangères, nous comptons plus encore sur l'énergie concourus que, dans son patriotisme, la France entière ne peut manquer de nous apporter. »

« Les nations étrangères, nous comptons plus encore sur l'énergie concourus que, dans son patriotisme, la France entière ne peut manquer de nous apporter. »

« Les nations étrangères, nous comptons plus encore sur l'énergie concourus que, dans son patriotisme, la France entière ne peut manquer de nous apporter. »

« Les nations étrangères, nous comptons plus encore sur l'énergie concourus que, dans son patriotisme, la France entière ne peut manquer de nous apporter. »

Le 9 juillet 1872, M. de Gaulard, ministre des finances, déposait sur la tribune de l'Assemblée nationale un projet de loi tendant à un nouvel emprunt de 3 milliards.

On est en droit d'affirmer, disait le ministre des finances, que la libération de notre sol, qui n'a jamais cessé d'être notre œuvre la plus chère, dépend aujourd'hui exclusivement de la puissance de notre crédit. De là, la nécessité pour nous de ne pas différer plus longtemps la demande des autorisations nécessaires pour contracter l'emprunt.

Un emprunt de 3 milliards paraît sans doute une entreprise extraordinaire, surtout si l'on réfléchit qu'il s'agit de sommes énormes que nous venons de traverser, le pays a déjà pris part, il y a un an à peine, à un premier emprunt de 2 milliards 500 millions. Un examen impartial de notre situation financière suffit cependant pour démontrer que le succès de cette opération, si considérable qu'elle soit, n'est nullement en doute.

Le 15 juillet 1872, deux ans jour pour jour après la folle débauche de gènera à l'Allemagne par l'Empire, l'Assemblée nationale autorisait, par un vote mémorable, l'emprunt qui devait libérer le territoire.

Le 20 juillet, un arrêté du ministre des finances réglait les conditions de l'emprunt. Les souscriptions devaient ouvrir le 22 juillet et se fermer le lendemain soir. Elles devaient être repues : 10 à Paris et dans le département de la Seine, à la caisse centrale du Trésor, à la recette générale de la Seine aux mairies des arrondissements, dans les principaux établissements de crédit, 20 dans les départements, à la caisse des trésoriers-payeurs généraux, des receveurs particuliers et des percepteurs; 30 en Algérie, à la caisse des trésoriers-payeurs.

La presse espagnole se montra plus sympathique encore que la presse anglaise. L'Época exprimait l'opinion que l'emprunt serait souscrit trois ou quatre fois; car, dit-elle, il ne faut pas perdre de vue que cette opération financière fera affluer tous les capitaux du monde.

« Si la justice n'était pas une déesse qui habite principalement le ciel et qui ne descend pas sur la terre toutes les fois qu'elle nous est utile, vous auriez encore pu compter par le nombre de ses soldats et par l'importance de ses chefs, à tenu sous son genou la France livrée et gigante et lui à dit : La justice est la vie. »

« Elle aurait cité à sa barre : Premièrement, celui qui avait déclaré la guerre à la Prusse dans des conditions telles que le désastre était inévitable. Deuxièmement, les ministres qui l'avaient aidé à commettre cet acte, qui, relativement à lui, était une folie et, relativement à la France, était un crime. »

« Troisièmement, les membres du Sénat et du Corps législatif qui avaient voté et acclamé la guerre. »

« Quatrièmement, les auteurs du plébiscite, ceux qui ont voté par obéissance, par dévouement de caractère et par mépris de conscience. »

« Cinquièmement, les fonctionnaires, les employés, les ouvriers, les petits, les misérables qui n'auraient eu que le moyen de donner à leurs petits s'ils ne se résignaient à la misère. »

« Sixièmement, les complices du coup d'État, car l'origine de tout est l'attentat de 1851, en 1870, l'assassinat de l'empereur, si n'a pu valoir pas été, en 1851, l'assassinat de la République. »

« Au simple reçu d'une citation portant la signature de la Justice, un grand nombre de ces messieurs auraient pris la fuite et se seraient empressés d'aller étudier les mœurs de l'étranger. »

« Quant aux nations qui nous observent et qui constatent qu'en moins de dix-huit mois nous avons fait plus de progrès que nous n'en aurions pu faire en dix ans, nous leur dirons que c'est à la justice que nous devons tout. »

« Les nations étrangères, nous comptons plus encore sur l'énergie concourus que, dans son patriotisme, la France entière ne peut manquer de nous apporter. »

« Les nations étrangères, nous comptons plus encore sur l'énergie concourus que, dans son patriotisme, la France entière ne peut manquer de nous apporter. »

« Les nations étrangères, nous comptons plus encore sur l'énergie concourus que, dans son patriotisme, la France entière ne peut manquer de nous apporter. »

« Les nations étrangères, nous comptons plus encore sur l'énergie concourus que, dans son patriotisme, la France entière ne peut manquer de nous apporter. »

« Les nations étrangères, nous comptons plus encore sur l'énergie concourus que, dans son patriotisme, la France entière ne peut manquer de nous apporter. »

« Les nations étrangères, nous comptons plus encore sur l'énergie concourus que, dans son patriotisme, la France entière ne peut manquer de nous apporter. »

Le 9 juillet 1872, M. de Gaulard, ministre des finances, déposait sur la tribune de l'Assemblée nationale un projet de loi tendant à un nouvel emprunt de 3 milliards.

On est en droit d'affirmer, disait le ministre des finances, que la libération de notre sol, qui n'a jamais cessé d'être notre œuvre la plus chère, dépend aujourd'hui exclusivement de la puissance de notre crédit. De là, la nécessité pour nous de ne pas différer plus longtemps la demande des autorisations nécessaires pour contracter l'emprunt.

Un emprunt de 3 milliards paraît sans doute une entreprise extraordinaire, surtout si l'on réfléchit qu'il s'agit de sommes énormes que nous venons de traverser, le pays a déjà pris part, il y a un an à peine, à un premier emprunt de 2 milliards 500 millions. Un examen impartial de notre situation financière suffit cependant pour démontrer que le succès de cette opération, si considérable qu'elle soit, n'est nullement en doute.

Le 15 juillet 1872, deux ans jour pour jour après la folle débauche de gènera à l'Allemagne par l'Empire, l'Assemblée nationale autorisait, par un vote mémorable, l'emprunt qui devait libérer le territoire.

Le 20 juillet, un arrêté du ministre des finances réglait les conditions de l'emprunt. Les souscriptions devaient ouvrir le 22 juillet et se fermer le lendemain soir. Elles devaient être repues : 10 à Paris et dans le département de la Seine, à la caisse centrale du Trésor, à la recette générale de la Seine aux mairies des arrondissements, dans les principaux établissements de crédit, 20 dans les départements, à la caisse des trésoriers-payeurs généraux, des receveurs particuliers et des percepteurs; 30 en Algérie, à la caisse des trésoriers-payeurs.

La presse espagnole se montra plus sympathique encore que la presse anglaise. L'Época exprimait l'opinion que l'emprunt serait souscrit trois ou quatre fois; car, dit-elle, il ne faut pas perdre de vue que cette opération financière fera affluer tous les capitaux du monde.

« Si la justice n'était pas une déesse qui habite principalement le ciel et qui ne descend pas sur la terre toutes les fois qu'elle nous est utile, vous auriez encore pu compter par le nombre de ses soldats et par l'importance de ses chefs, à tenu sous son genou la France livrée et gigante et lui à dit : La justice est la vie. »

« Elle aurait cité à sa barre : Premièrement, celui qui avait déclaré la guerre à la Prusse dans des conditions telles que le désastre était inévitable. Deuxièmement, les ministres qui l'avaient aidé à commettre cet acte, qui, relativement à lui, était une folie et, relativement à la France, était un crime. »

« Troisièmement, les membres du Sénat et du Corps législatif qui avaient voté et acclamé la guerre. »

« Quatrièmement, les auteurs du plébiscite, ceux qui ont voté par obéissance, par dévouement de caractère et par mépris de conscience. »

« Cinquièmement, les fonctionnaires, les employés, les ouvriers, les petits, les misérables qui n'auraient eu que le moyen de donner à leurs petits s'ils ne se résignaient à la misère. »

« Sixièmement, les complices du coup d'État, car l'origine de tout est l'attentat de 1851, en 1870, l'assassinat de l'empereur, si n'a pu valoir pas été, en 1851, l'assassinat de la République. »

« Au simple reçu d'une citation portant la signature de la Justice, un grand nombre de ces messieurs auraient pris la fuite et se seraient empressés d'aller étudier